



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR THE
MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**



**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA
MÉDITERRANÉE**

COMITÉ SCIENTIFIQUE CONSULTATIF

Dixième session

Nicosie (Chypre), 22-26 octobre 2007

**CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES
QUATRE SOUS-COMITÉS DU CSC**

Kavala (Grèce), 17–20 septembre 2007

I. INTRODUCTION

1. Les quatre sous-comités du Comité scientifique consultatif (CSC) se sont réunis simultanément à Kavala (Grèce), du 17 au 20 septembre 2007, ce qui a permis une évaluation conjointe et multidisciplinaire des résultats des Ateliers transversaux, tenus durant la période intersessions du CSC, ainsi qu'un examen de questions sélectionnées par la Réunion de coordination des sous-comités (RCSC), présenté dans le document GFCM/SAC/2007/Inf.9. Ce document résume les principales conclusions et recommandations de la session de chaque sous-comité, telles qu'elles ressortent de leurs rapports, respectivement publiés sous les cotes: CGPM SAC/2007/Inf.5, 6, 7 et 8.

II. SOUS-COMITÉ D'ÉVALUATION DES STOCKS (SCES)

2. Les Groupes de travail sur les espèces démersales et les petits pélagiques se sont réunis l'un après l'autre à Athènes (Grèce), respectivement du 10 au 12 et du 13 au 14 septembre 2007. Sur la base des rapports des groupes de travail, le SCES a examiné:

- 16 documents sur l'évaluation d'espèces démersales, couvrant 8 espèces et 13 stocks (dont 1 stock partagé) dans 7 sous-régions géographiques, ainsi que 5 documents "en rapport avec les évaluations".
- 18 documents sur l'évaluation de petits pélagiques, couvrant 14 stocks (dont 4 stocks partagés) de sardines et d'anchois dans 7 sous-régions géographiques.

3. Le rapport du SCES contient une description détaillée des pêcheries, de l'état et de l'abondance des stocks concernés, des sources d'information et des taux d'exploitation, ainsi que l'analyse associée à chaque document d'évaluation mentionnée ci-dessus. On trouvera ci-après un résumé des avis de gestion concernant ces évaluations, pour chaque sous-région géographique concernée¹, tels qu'ils ont été approuvés par le sous-comité,

4. Avis de gestion concernant les stocks démersaux

Sous-région géographique 5 (Îles Baléares)

Merlu (*Merluccius merluccius*)

- État du Stock:
- Mortalité par pêche considérée comme modérée;
 - Abondance intermédiaire et légère surexploitation de la croissance;
- Avis:
- réduire l'effort de pêche de 20 pour cent en: a) réduisant le temps passé en mer; b) utilisant un maillage carré de 40 mm dans le cul de chalut pour accroître la longueur à la première capture, de 11 (avec le maillage losange) à 15 cm, sans diminuer de façon significative les rendements commerciaux.

Rouget de roche (*Mullus surmuletus*)

- État du Stock:
- Mortalité par pêche modérée;
 - Abondance intermédiaire;
 - Pleinement exploité (Y/R très proche du maximum et Bact de l'ordre de 33,5 pour cent de Bvierge).
- Avis:
- Ne pas intensifier l'effort de pêche, en particulier dans la pêche au chalut;
 - Utiliser le maillage carré de 40 mm.

Sous-région géographique 06 (Nord de l'Espagne)

Crevette rose du large (commerciale *longirostris*)

- État du Stock:
- Débarquements annuels déclarés pour 2006 (51 tonnes), au plus bas niveau de toutes les séries historiques de référence;
 - Mortalité par pêche modérée;
 - Faible abondance;
 - Faibles niveaux de recrutement et de la biomasse du stock reproducteur (SSB);
- Avis:
- Améliorer la sélectivité des engins.

Crevette rouge (*Aristeus antennatus*)

- État du Stock:
- Mortalité par pêche élevée;
 - Faible abondance;
 - Stock surexploité (exploité à un niveau supérieur au niveau durable à long terme, ne laissant aucune possibilité d'expansion ultérieure et avec un risque élevé d'épuisement/effondrement du stock);
- Avis:
- Réduire l'effort de pêche actuel de 10 pour cent (8 942 jours de pêche pour une flottille de 130 navires pour reconstituer la SSB);
 - Utiliser le maillage carré de 40 mm.

Merlu (*Merluccius merluccius*)

- État du Stock:
- Mortalité par pêche élevée;
 - Faible abondance;

¹ Les résumés ne couvrent que les évaluations ayant fait l'objet d'une observation ou d'un avis.

Avis:

- Stock surexploité (exploité à un niveau supérieur au niveau durable à long terme, ne laissant aucune possibilité d'expansion ultérieure et avec un risque élevé d'épuisement/effondrement du stock);
- Réduire l'effort de pêche de 20 pour cent;
- Utiliser le maillage carré de 40 mm dans les chaluts de fond;
- Ne pas intensifier l'effort de la pêche artisanale.

Corail rouge (*Corallium rubrum*)État du Stock:

- Mortalité par pêche élevée;
- Faible abondance;
- Stock surexploité (exploité à un niveau supérieur au niveau durable à long terme, ne laissant aucune possibilité d'expansion ultérieure et avec un risque élevé d'épuisement/effondrement du stock);

Avis:

- Réduction progressive du nombre de licences pour permettre une reconstitution sur 5-10 ans (en ne délivrant pas de nouvelles licences pour remplacer les licences en cours);
- Revoir les contingents actuellement autorisés (400 kg par an et par pêcheur);
- Fermeture de la pêche entre le 15 juin et le 31 août (période de reproduction).

Sous-régions géographiques 12, 13, 14 (Nord de la Tunisie; Golfe de Hammamet; Golfe de Gabès)

Rouget de roche (*Mullus surmuletus*)État du Stock:

- La mortalité par pêche paraissait faible pour les stocks du nord et de l'est, mais modérée pour le stock du sud;

Avis:

- Ne pas intensifier l'effort de pêche.

Sous-régions géographiques 12, 13

Denté commun (*Dentex dentex*)État du Stock:

- Dans la SRG 12, le stock semble sous-exploité;
- Dans la SRG 13, les conditions du stock semblent optimales

Avis:

- Ne pas intensifier l'effort de pêche, dans aucune de ces deux SRG.

Sous-région géographique 17 (Adriatique Nord)

Sole (*Solea solea*)État du Stock:

- La pression exercée par les chaluts rapido et les filets fixes s'est accrue depuis dix ans, à divers points de vue: effort de pêche, efficacité des engins et exploitation de nouveaux fonds de pêche;
- Abondance intermédiaire;
- Pleinement exploité.

Avis:

- Ne pas intensifier l'effort de pêche par rapport à 2006.

Toutes les sous-régions géographiques

En outre, le Sous-comité a noté avec satisfaction que des évaluations conjointes avaient été effectuées durant la session du Groupe de travail sur les espèces démersales et recommandé que le Groupe de travail entreprenne une évaluation conjointe des stocks de **merlu** dans chaque sous-région géographique, sur la base des données sur les captures commerciales et des résultats des campagnes de chalutage, durant sa prochaine session en 2008. Le sous-comité a également approuvé les propositions suivantes du Groupe de travail:

- Effectuer des analyses de sensibilité pour tester les discordances des résultats des évaluations, résultant de l'utilisation de paramètres biologiques différents;
- Tenir compte, dans les évaluations futures, des nouvelles constatations concernant les paramètres de croissance du merlu, basées sur des enquêtes par marquage et sur une nouvelle interprétation des otolithes;
- Préparer, pour la prochaine session du Groupe de travail (en utilisant les systèmes de communication électroniques) une liste des indicateurs et des points de référence afin de sélectionner les plus appropriés pour les inclure dans les formulaires d'évaluation.

5. Avis de gestion concernant les petits pélagiques

Sous-région géographique 01 (Nord de la mer d'Alboran)

Anchois (*Engraulis encrasicolus*)

État du Stock - Faibles niveaux de la biomasse, du recrutement et des captures, de 2003 à 2006;

Avis: - Ne pas intensifier le niveau actuel de l'effort de pêche;
- Déplacer la saison de pêche pour protéger les juvéniles ou introduire des interdictions saisonnières ou locales de la pêche.

Sardine (*Sardina pilchardus*)

État du Stock: - Mortalité par pêche élevée;
- Abondance intermédiaire;
- Pleinement exploité;

Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche au-delà des niveaux actuels.

Sous-région géographique 06 (Nord de l'Espagne)

Anchois (- *encrasicolus*)

État du Stock: - Faibles niveaux de la biomasse (mais les estimations de 2006 sont deux fois plus élevées que celles de 2005);

Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche au-delà des niveaux actuels
- Maintenir les interdictions saisonnières ou locales de la pêche;
- Ajuster la taille minimale de capture (9cm) à la longueur à la première maturité (11cm).

Sardine (*Sardina pilchardus*)

État du Stock: - Mortalité par pêche élevée;
- Abondance intermédiaire;
- Pleinement exploité;

Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche au-delà des niveaux actuels.

Sous-région géographique 07 (Golfe du Lion):

Anchois (*Engraulis encrasicolus*)

État du Stock: - Abondance intermédiaire;
- l'estimation de la biomasse pour 2006 a augmenté de même que la production pour le premier semestre de 2007. Le niveau de la biomasse n'est cependant pas considéré comme élevé;

Avis: - Suivre avec une grande attention les variations progressives de tous les indicateurs de l'état des stocks, notamment en renforçant la coopération scientifique, en particulier les prospections conjointes entre l'Espagne et la France pour mettre à jour les données biologiques ainsi que les données sur l'effort et les captures.

Sardine (*Sardina pilchardus*)

- État du Stock: - Abondance intermédiaire;
- Avis: - Ne pas augmenter l'effort de pêche;
- Renforcer la coopération entre l'Espagne et la France pour mettre à jour les données biologiques ainsi que les données sur l'effort et les captures en vue d'évaluer les stocks partagés.

Sous-région géographique 16 (Sicile Sud)

Anchois (*Engraulis encrasicolus*)

- État du Stock: - Mortalité par pêche élevée;
- Faible abondance;
- La diminution de la biomasse estimée - moins 80 pour cent entre 2005 et 2006 – est notée avec préoccupation;
- Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche;
- Une alerte contre la pêche de larves (nom local *bianchetto*) est de mise, si une dérogation à l'interdiction de la pêche, normalement imposée en hiver, était reportée à après le début de la période du frai.

Sardine (*Sardina pilchardus*)

- État du Stock: - Mortalité par pêche modérée;
- Faible abondance;
- La diminution de la biomasse estimée - moins 74 pour cent entre 2005 et 2006 – est notée avec préoccupation;
- Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche;
- Une alerte contre la pêche de larves (*bianchetto*) est conseillée, compte tenu d'une dérogation à l'interdiction de pêche qui était normalement imposée en hiver, durant la période de frai.

Sous-région géographique 17 (Adriatique-Nord)

Anchois (*Engraulis encrasicolus*) (stock partagé entre l'Italie, la Slovénie et la Croatie)

- État du Stock: - Taux d'exploitation modéré (les valeurs des années récentes sont inférieures à 0,4, qui est le point de référence de précaution. Le rapport moyen des trois dernières années entre les captures et la biomasse estimée est de 0,25);
- La biomasse est tombée à un très bas niveau en 1987 et se reconstitue, mais jusqu'à présent, avec des hauts et des bas.
- Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche.

Sardine (*Sardina pilchardus*)

- État du Stock: - Taux d'exploitation supérieur à 0,4, au cours des toutes dernières années, mais en 2006, il a été estimé à 0,38, sous la limite de 0,4 (point de référence de précaution). Le rapport moyen des trois dernières années entre les captures et la biomasse estimée est de 0,23;
- Pleinement exploité.
- Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche.

Sous-région géographique 18 (Adriatique Sud)

Anchois (*Engraulis encrasicolus*) – (partie occidentale de la SRG 18)

État du Stock: - Niveau d'abondance intermédiaire;

Avis: - Ne pas augmenter l'effort de pêche actuel sur les petits pélagiques.

Sardine (*Sardina pilchardus*) – (partie occidentale de la SRG 18)

Abondance du stock: - Faible niveau depuis 1998. Biomasse estimée à 36867 tonnes pour 2006. La grande variabilité temporelle et spatiale est cependant le plus souvent imputable à des facteurs environnementaux.

Avis: - Ne pas intensifier le niveau actuel de l'effort de pêche.

Sous-région géographique 22 (mer Égée)

Anchois (*Engraulis encrasicolus*) - (Partie occidentale de la SRG 22)

État du Stock: - Mortalité par pêche élevée;

- Abondance intermédiaire (tendance à la baisse pour la biomasse totale d'anchois et la SSB jusqu'en 2005, mais augmentation en 2006 de la biomasse totale et de la SSB, signe d'une reconstitution du stock, même si ces deux éléments sont encore à un niveau assez bas);

Avis: - Ne pas intensifier l'effort de pêche par rapport aux niveaux actuels. Cela devrait permettre de maintenir les niveaux actuels de mortalité par pêche;

- Déplacer la période de fermeture de la pêche (actuellement de la mi-décembre à la fin février) à la période du recrutement des anchois (octobre à décembre)/ ou à la période du recrutement des sardines (février-avril), afin qu'un plus grand nombre d'anchois et de sardines plus âgés puissent entrer dans la pêcherie.

Sardine (*Sardina pilchardus*) - (Partie occidentale de la SRG 22)

État du Stock: - Abondance intermédiaire;

Avis: - Par mesure de précaution, ne pas intensifier l'effort de pêche sur les sardines et les anchois (les sardines et les anchois constituent une seule et même pêcherie);

- Déplacer la période de fermeture de la pêche (actuellement de la mi-décembre à la fin février) à la période du recrutement des anchois (octobre à décembre)/ ou à la période du recrutement des sardines (février-avril).

Déclarations générales sur les espèces démersales et les petits pélagiques

6. Le sous-comité a en outre fait les observations générales suivantes concernant les espèces démersales et les petits pélagiques, à l'attention du CSC:

- Il est nécessaire de lancer des activités conjointes pour traiter les informations et les données provenant des nombreuses campagnes de chalutage, en particulier MEDITS, effectuées dans plusieurs pays de la région;
- Une participation et une contribution scientifique renforcées des experts de la partie orientale de la Méditerranée et de la mer Noire sont souhaitables;
- Pour présenter les évaluations, il conviendrait d'utiliser les nouveaux formulaires mis à jour, qui visent à obtenir des informations sur les unités d'effort de pêche exercées par segment de la flottille et par Unité opérationnelle, avec des précisions sur les données, les méthodes employées, les résultats, un diagnostic et l'avis de gestion;

- Les données requises, notamment pour les évaluations conjointes des stocks à effectuer durant la session des Groupes de travail respectifs, devraient être mises à disposition au moins un mois avant la réunion. À cet égard, une réunion d'évaluation conjointe, d'une durée de trois jours, devrait être organisée durant la session de 2008 du GT sur les petits pélagiques;
- Les prospections acoustiques devraient être complétées par une collecte de données sur les captures par âge, afin d'améliorer les évaluations des stocks liées à ces prospections;
- Étant donné que le changement du maillage est considéré comme ayant un impact limité ou nul sur la sélectivité des sennes coulissantes, d'autres moyens devraient être envisagés pour renforcer la sélectivité, par exemple des fenêtres spécifiques près de la ralingue de flotteurs (procédé encore expérimental), ou tri des poissons sur le pont;
- Les analyses faites par des méthodes différentes devraient faire l'objet d'un contrôle croisé, en vue faciliter une harmonisation des conclusions;
- Les progrès réalisés par le nouveau projet (européen) "SARDONE" visant à améliorer l'évaluation et la gestion des petits pélagiques en Mer Méditerranée, devraient être suivis avec attention;
- le réseau TECHNOMED, dont l'établissement a été reconnu par la CGPM², devrait être promu au rang de Groupe de travail permanent du CSC.

Résultat de l'Atelier sur le Système de surveillance des pêcheries reposant sur des campagnes de chalutage

7. Le SCES a examiné et approuvé le rapport de l'Atelier (document GFCM:SAC10/2007/Inf.12) y compris ses conclusions et ses recommandations.

8. Le sous-comité a en particulier soutenu la proposition d'établissement d'un Groupe de travail permanent du CSC, qui aurait pour mandat général de promouvoir l'utilisation de campagnes de chalutage aux fins de l'évaluation et la gestion des stocks, y compris pour les besoins de l'approche écosystémique des pêches (AEP). Le projet de mandat complet de ce groupe de travail est joint en Appendice du document GFCM: SAC10/2007/4.

9. L'accent a été mis sur les activités suivantes, à soumettre à l'examen du CSC.

- Promouvoir l'utilisation des données provenant des prospections en mer (campagnes de chalutage, prospections acoustiques, examen des oeufs et larves) dans le cadre du CSC, en particulier pour les évaluations des stocks effectuées par le Groupe de travail du SCES sur les espèces démersales;
- Harmoniser, dans le cadre du Groupe de travail permanent sur les méthodologies (GTPM), les méthodes de base, les protocoles, la présentation des données, le contrôle de la qualité pour les prospections sur les espèces démersales et les pélagiques en mer Méditerranée et en mer Noire, et le logiciel à utiliser pour effectuer des évaluations conjointes par des méthodes directes. Il a été proposé d'organiser une réunion du GTPM à cette fin, pour le début 2008, juste après la prochaine réunion du MEDITS;
- Les analyses, conclusions et recommandations des évaluations effectuées par des méthodes directes devraient être présentées au Groupe de travail du SCES sur les espèces démersales, ou au moins au Sous-comité lui-même ;
- Des initiatives seront lancées en parallèle, dans le cadre du GT sur les espèces démersales, pour effectuer des évaluations des stocks dans toutes les SRG où des données ont été régulièrement recueillies dans le cadre de campagnes de chalutage. Quelques réunions des Groupes de travail sur les espèces démersales et les petits pélagiques devraient être consacrées à un exercice d'analyse et d'interprétation des données provenant des campagnes de prospection effectuées au niveau régional;

² Paragraphe 50 du Rapport de la 30ème session (Istanbul 24-27 janvier 2006).

- Le protocole de la CGPM concernant les campagnes de chalutage (en attente) devrait prendre en compte les résultats du programme MEDITS.

10. En outre, tout en prenant acte avec satisfaction des efforts accomplis par AdriaMed et MedsudMed (voir document GFCM:SAC10/2007/Inf.18) pour normaliser les différents protocoles d'échosondage, le SCES a déclaré qu'il était nécessaire de lancer une action conjointe avec le tout nouveau projet "MEDIAS" (campagne coordonnée de l'EU pour l'étude des petits pélagiques en Méditerranée) et suggéré que le facilitateur du Groupe de travail du CSC sur les petits pélagiques soit invité à adhérer au Comité directeur de ce projet.

11. Eu égard à la nécessité d'améliorer la validation des paramètres de croissance utilisés dans les évaluations des stocks, en particulier compte tenu de la corrélation négative habituellement forte entre L_{inf} et k , le SCES a suggéré de prendre le couple de valeurs ayant la L_{inf} la plus élevée pour minimiser les problèmes de sensibilité dans les Analyses de populations virtuelles (APV).

Observations générales sur le résultat des Ateliers et des Groupes de travail transversaux

12. Le sous-comité a examiné les résultats des réunions transversales tenues durant la période intersessions et approuvé leurs conclusions et recommandations. Il a cependant fait observer ce qui suit.

- Atelier transversal sur la méthodologie d'analyse des données désagrégées sur les pêches: les différents problèmes liés à l'utilisation du jour de pêche comme mesure de l'effort ont été notés. La participation du SCSES à la préparation des directives envisagées par l'Atelier est vivement encouragée.
- Atelier transversal sur la sélectivité des engins: bien que les études de la sélectivité ne doivent pas nécessairement être effectuées par une équipe multidisciplinaire, des études complémentaires, en particulier sur les impacts socio-économiques et environnementaux de la sélectivité devraient être réalisées en parallèle, pour permettre la formulation d'avis de gestion rationnels.
- Atelier transversal sur la compilation de la Tâche 1 de la CGPM: Dans l'outil de la Tâche 1, les mots « des eaux côtières et du large » devraient respectivement être remplacés par « du plateau continental » et « du talus continental ». La fiche des formulaires d'évaluation intitulée "rapport du SCES" pourrait constituer la tâche 1.5 de l'outil de la Tâche 1.

Listes des espèces prioritaires et des stocks partagés

13. En ce qui concerne la liste des espèces prioritaires, sur la base des travaux qu'il a examinés au cours de sa session, le SCES a recommandé l'établissement d'une liste d'espèces tenant compte des questions de développement, de conservation et de gestion. Le sous-comité a également suggéré de désagréger cette liste en fonction des trois critères suivants: captures, prix et recettes, par pays et SRG. Le sous-comité n'est pas parvenu à un consensus sur les critères à utiliser pour la mise à jour de la liste des stocks partagés. Ces questions ont ultérieurement été examinées par la Réunion de coordination des sous-comités (document GFCM:SAC10/2007/Inf.10 et GFCM:SAC10/2007/Dma.5).

Glossaire du CSC

14. Le Secrétariat de la CGPM a été invité à prendre en charge la mise à jour du glossaire. Le CSC a été invité à définir les langues à prendre en considération.

III. SOUS-COMITÉ DES STATISTIQUES ET DE L'INFORMATION (SCSI)

15. Le SCSI s'est concentré sur la Tâche 1 de la CGPM et les questions connexes, en se basant en particulier sur les résultats de l'Atelier transversal sur la compilation de la Tâche 1 de la CGPM, tenu en juin 2007 (Document GFCM:SAC10/2007/Inf.16).

Atelier transversal sur la compilation de la Tâche 1 de la CGPM

16. L'Atelier a déployé des efforts appréciables pour examiner et ajuster les aspects d'ordre méthodologique et pratique susceptibles de faciliter l'application de la Résolution GFCM/31/2007/1. Le SCSI a approuvé les conclusions et les recommandations de l'Atelier. Ce faisant, il a souligné que l'outil électronique Tâche 1 de la CGPM était utile pour compiler des données multidisciplinaires, identifier les Unités opérationnelles, et décrire les opérations de la flottille conformément à la Résolution de la CGPM, et a recommandé de poursuivre l'élaboration de cet outil, tout en continuant à améliorer et à tester la version révisée suggérée au niveau national.

17. Le sous-comité a également invité le SCSES et le SCES à revoir en particulier la liste et les définitions des paramètres de la Tâche 1.

18. Notant que pour l'heure, la liste et la définition des paramètres de la Tâche 1 ne devraient pas être modifiées et qu'il n'était pas nécessaire à ce stade de signaler le port de débarquement, le SCSI est en outre convenu que les actions suivantes devraient être mises en œuvre durant la période intersessions de 2008:

- Produire des directives sur la notification des données sur les captures concernant les espèces ciblées, les espèces associées et les prises accessoires, à inclure dans l'outil de saisie des données de la Tâche 1;
- Utiliser quatre domaines distincts (temps de pêche; capacité; activité; nombre d'engins), conformément à la mesure standard de l'effort de pêche contenue dans la Résolution.

19. Le SCSI a également recommandé que la Résolution indique comme date limite pour la soumission des données de la Tâche 1, le 30 juin (les données de l'année précédentes doivent être signalées).

20. Le sous-comité a en outre conclu qu'en 2008, ses travaux devraient principalement se concentrer sur l'établissement du Registre régional des flottes de pêche, ainsi que, le cas échéant, sur l'établissement ou l'amélioration des registres nationaux des flottes de pêche.

21. Le SCSI a également adopté les conclusions et les recommandations suivantes, à soumettre à l'examen du CSC:

- Poursuivre la compilation des données de la Tâche 1, demandées par la Résolution, tout en notant qu'à l'avenir, quand les données reçues seront suffisantes, la segmentation des flottilles pourrait être revue.
- Organiser un Atelier ad hoc sur le Registre régional des flottilles de pêche de la CGPM, au début de l'année 2008.
- Mettre en œuvre une période d'expérimentation du formulaire STATLANT37 A « compatible avec les sous-régions géographiques ».
- Perfectionner le Système d'information sur la pêche et l'écosystème (FEIS) au niveau régional, sous la responsabilité du secrétariat de la CGPM.
- Mettre en œuvre un programme de travail pour le perfectionnement du programme MEDSTAT à l'intérieur des divers pays, en donnant la priorité au registre des flottilles de pêche.
- Considérer la normalisation de la mesure de l'effort de pêche, par opération de pêche, comme une priorité, en prenant acte du fait que l'étalonnage de l'effort de pêche des différents engins se fera dans un deuxième temps, après qu'une première série de données aura été collectée et compilée dans le cadre de la Tâche 1 de la CGPM.

IV. SOUS-COMITÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (SCSES)

22. Durant la période intersessions, le Groupe de travail a concentré ses travaux sur: les variables socio-économiques pour la Tâche 1 de la CGPM; la mise au point d'analyses tendanciennes et de points de référence/ de déclenchement, ainsi que d'indicateurs sociologiques pour la surveillance des pêches; les problèmes liés à l'utilisation de données sur le marché et d'autres mécanismes d'incitation et leurs incidences sur les variations de l'effort de pêche; et il a entrepris une analyse de la situation juridique et socio-économique des pêches de loisirs.

Observations sur le résultat des Ateliers transversaux

23. Le sous-comité a examiné le résultat des réunions transversales tenues durant la période intersessions et approuvé leurs conclusions et recommandations. Il a cependant souligné les points suivants:

- Atelier transversal sur la méthodologie d'analyse des données désagrégées sur les pêches: une équipe interdisciplinaire doit contribuer à la préparation des directives méthodologiques sur les données désagrégées. Il convient de prendre acte de la possibilité d'utiliser des données désagrégées (prix par espèce) pour analyser les effets des forces du marché sur les variations de l'effort.
- Atelier transversal sur la sélectivité des chaluts: le processus tendant à promouvoir une compréhension interdisciplinaire de l'adoption du maillage carré de 40 mm dans les pêcheries chalutières devrait être suivi, comme une première étape de la compréhension des effets socio-économiques de toute mesure de gestion, et le sous-comité a en outre suggéré d'adopter le cadre des analyses d'impact qui a été établi.
- Atelier transversal sur l'Approche écosystémique des pêches (AEP): un Groupe de travail transversal sur l'AEP devrait être établi sous l'égide du CSC, en vue d'établir un cadre et un plan de route communs pour la mise en œuvre de l'AEP dans la zone de compétence de la CGPM.
- Atelier transversal sur les zones marines protégées: il conviendrait d'envisager le lancement d'analyses des impacts socio-économiques potentiels (coûts et avantages des services rendus par les écosystèmes) des ZMP proposées, ainsi que la mise en œuvre d'approches intégrées et participatives pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.
- Atelier transversal sur la compilation de la Tâche 1 de la CGPM: il conviendrait d'envisager l'organisation d'un atelier pour revoir les segmentations de la flotte servant de référence pour la Tâche 1.

Ateliers sur l'utilisation d'indicateurs socio-économiques dans le domaine de la gestion des pêches et sur la situation législative et socio-économique des pêches de loisirs

24. Le SCSES a apprécié et approuvé les résultats de l'Atelier tenu à Tripoli (Libye), en juillet 2007, notamment:

- Une liste d'indicateurs, avec leurs définitions, à inclure dans la Tâche 1.3, avec des observations spécifiques sur ces indicateurs;
- L'utilisation d'indicateurs intégrés dans le domaine de la gestion des pêches, pour la Tâche 1 de la CGPM, sur la base du cadre proposé³, en particulier dans le cadre d'études de cas spécifiques;

³ Annexe 7 du Rapport du SCSES (Doc. GFCM:SAC10/2007/Inf.7).

- La préparation d'un manuel destiné à servir de guide pour l'utilisation d'indicateurs socio-économiques dans le domaine de la gestion des pêches, avec un logiciel d'accompagnement;
- L'application de la méthode "des feux de circulation", en prenant en considération les points de référence sélectionnés proposés.
- L'adoption des définitions intéressant les pêches de loisirs ci-après:
 - Pêches récréatives/de loisirs* – pêche non commerciale (c'est-à-dire non axée sur le commerce, le troc, ou la vente), pratiquée à des fins personnelles comme une activité récréative, touristique ou sportive. Les pêches récréatives/de loisirs se subdivisent en trois catégories:
 - Pêche Amateur* – activité de pêche non organisée, pratiquée comme passe-temps et non associée à des événements ou à des compétitions spécifiques. Dans la pêche amateur, les captures sont remises à l'eau ou conservées pour la consommation personnelle.
 - Pêche sportive* – pêche organisée impliquant une compétition libre entre des pêcheurs, en vue de capturer le plus gros poisson de certaines espèces, le plus grand nombre de spécimens, ou le poids total le plus élevé, suivant les règles de chaque compétition.
 - Pêche touristique* – pêche conduite par des pêcheurs commerciaux ("pesca-turismo") ou par des professionnels de la pêche récréative, pouvant être considérée comme une activité de pêche effectuée par un tiers qui organise une expédition de pêche pour des touristes.
- L'établissement d'un Groupe de travail transversal ad hoc sur la pêche récréative;
- La préparation de directives sur les pêcheurs à la ligne non professionnels et la collecte d'une série de données sélectionnées sur la pêche récréative.

25. Le SCSES a aussi adopté les principales suggestions et recommandations suivantes, à soumettre à l'examen du CSC:

- Définir avec précision les variables de la Tâche 1.3 variables, y compris une liste détaillée d'informations à inclure dans les variables sur les frais variables et fixes;
- Recueillir une fois par an la liste minimale des données économiques décrite dans la Tâche 1 et recueillir les informations sociologiques minimales qui en découlent sur les pêcheries commerciales;
- Étudier le rôle des structures et des mécanismes d'incitation dans les pêcheries nationales;
- Appliquer le système d'informations sociales AdriaMed dans toute la zone de compétence de la CGPM;
- Analyser l'impact des forces du marché sur la gestion des pêches, notamment utiliser des informations désagrégées (prix par espèce) pour analyser leur impact sur l'effort de pêche;
- Appliquer les analyses d'impact de la sélectivité en Libye, au Maroc et en Tunisie;
- Organiser un atelier pour établir une méthode standard d'utilisation des données du marché pour comprendre les variations de l'effort de pêche, à utiliser dans le domaine de la gestion des pêches;
- Inclure un nouveau tableau pour la conversion annuelle des devises dans la Tâche 1, pour faciliter la comparabilité des données sur les valeurs vénales, dans les différents pays (action SCS1);

- Contribuer à la rédaction des “Directives méthodologiques sur les données désagrégées”;
- Adopter la méthode des « feux de circulation » pour des analyses intégrées des tendances et des indicateurs, incluant l’utilisation de points de référence et d’indicateurs pour faciliter le suivi et l’évaluation de la gestion des pêches.

V. SOUS-COMITÉ DE L’ENVIRONNEMENT ET DES ÉCOSYSTÈMES MARINS (SCEEM)

26. Le SCEEM a examiné le résultat de ses activités de la période intersessions. Il a approuvé les conclusions des Ateliers et des groupes de travail transversaux auxquels il a participé et formulé ses principales conclusions et recommandations, qui sont les suivantes:

Conclusions

- Il ressort de l’examen de l’activité conjointe CGPM-ACCOBAMS de collecte de données sur les interactions entre les pêches et les cétacés, au moyen d’un questionnaire, que les réponses au questionnaire ont été peu nombreuses. Les participants ont recommandé que cette initiative soit étendue aux oiseaux marins, aux tortues marines et aux élasmobranches.
- Une version plus élaborée du document “Impact des techniques de pêche en Méditerranée, solutions d’amélioration” sera préparée en tenant compte des observations reçues.
- La proposition du WWF concernant la nouvelle zone de pêche à accès règlementé (ZPR) du “Canyon du Cap de Creus” sera révisée par l’auteur et soumise au CSC à sa prochaine session, pour examen.
- La mise au point du concept de l’Approche écosystémique des pêches avance lentement et il convient de traiter cette question en collaboration avec les autres sous-comités pertinents du CSC. L’élaboration d’études de cas a été encouragée, dans tous les cas où c’est possible et approprié, en collaboration avec le projet sur les Grands écosystèmes marins du FEM.
- La nécessité d’avoir une définition claire du concept d’”eaux profondes”, tenant compte des caractéristiques spécifiques de la mer Méditerranée et de la mer Noire, a été soulignée. Il a également été suggéré de tenir compte des résultats du projet de la FAO sur les eaux profondes.
- Il a été souligné que l’ampleur et l’importance des prises accessoires de cétacés devraient être évaluées au niveau régional plutôt qu’au niveau national ou local. Dans ce contexte, une estimation régionale des populations de cétacés serait la bienvenue.

Recommandations⁴

- les objectifs arrêtés par la Commission pour 2008, pour le Groupe de travail transversal sur les prises accessoires/accidentelles (en collaboration avec ACCOBAMS), devraient être élargis, comme suit:
 - poursuivre les activités de recherche-développement sur les émetteurs d’ultrason, tout en encourageant la collaboration entre les chercheurs et les instituts s’occupant de ces questions;

⁴ Pour chaque question, un document de travail sera préparé par les membres du SCEEM et soumis, le cas échéant.

- réduire les prises accessoires et la mortalité par pêche des espèces menacées (chondrychiens, tortues, oiseaux marins, mammifères marins et élastombranchés);
 - évaluation et amélioration des taux de survie après échappement;
 - technologies visant à éviter les prises accessoires de juvéniles (prospections acoustiques, etc.);
 - adoption de mesures pour réduire les prises accessoires ou accidentelles (programme des “engins intelligents”, etc.).
- analyse de l’impact physique sur les fonds marins et les habitats sensibles, avec une attention particulière pour le fond du talus continental et les prairies sous-marines;
 - élaboration d’un rapport d’évaluation sur l’efficacité des réserves de pêche en mer Méditerranée, comme instrument de gestion des pêches et de conservation de la biodiversité;
 - identification des habitats sensibles fréquentés par les espèces prioritaires, par SRG;
 - adoption du formulaire type pour les ZPR (Appendice 1 de ce document).

27. En ce qui concerne les activités prévues sur les indicateurs environnementaux⁵, le SCEEM a estimé qu’il serait prématuré de lancer les activités avant d’avoir approfondi la question et reçu des indications.

VI. MESURES SUGGÉRÉES AU COMITÉ

28. Le Comité est invité à examiner les conclusions et les recommandations de ses sous-comités, groupes de travail et ateliers.

29. Le Comité est également invité à concrétiser les avis intégrés formulés par les sous-comités, dans des mesures pluridisciplinaires de gestion, en particulier pour les pêcheries multispécifiques partagées, et à élaborer un plan de travail consolidé pour le futur, le cas échéant, en liaison avec le point de l’ordre du jour (document GFCM:SAC10/2007/4).

⁵ Paragraphes 50 du rapport de la 30ème session de la CGPM et 77 du rapport de la 31ème session de la CGPM.

Appendice 1

**FORMULAIRE TYPE POUR LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS
CONCERNANT LES ZONES DE PÊCHE À ACCÈS RÉGLEMENTÉ (ZPR)
DE LA CGPM, EN MÉDITERRANÉE**

Nom de la ZPR:

Soumis par (Institution, chercheurs, membres de la CGPM...):

Date de soumission:

1 RÉSUMÉ (maximum 500 mots)

Fournir un résumé des informations contenues dans les sections 2 à 8, en indiquant les résultats escomptés

2 IDENTIFICATION DE LA ZONE**2.1 SOUS-RÉGION GÉOGRAPHIQUE DE LA CGPM****2.2 NOM DE LA ZPR****2.3 EMBLACEMENT GÉOGRAPHIQUE****2.3.1 Indications générales**

2.3.2. Préciser l'emplacement de la zone proprement dite proposée: fournir les coordonnées géographiques (latitude et longitude en degrés, minutes et secondes) pour le sommet de la surface d'un polygone.

2.3.3. Zone tampon (si applicable): fournir les coordonnées géographiques (latitude et longitude en degrés, minutes et secondes) pour le sommet de la surface d'un polygone.

2.3.4. Carte de l'emplacement: inclut les coordonnées géographiques de la zone proprement dite et de la zone tampon, la bathymétrie, et les limites des eaux internationales. Ajouter une carte de référence globale de la Méditerranée, avec l'emplacement du site.

--

2.3.5. Gamme des profondeurs (en m; spécifier zone proprement dite ou zone tampon, le cas échéant)

--

2.4 SUPERFICIE (en ha et km²; spécifier zone proprement dite ou zone tampon, le cas échéant)

--

3 DESCRIPTION DU SITE

3.1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

3.1.1. Géologie/Géomorphologie

Décrivez brièvement les aspects géologiques, les processus de sédimentation et d'érosion observables dans la zone et les autres caractéristiques géomorphologiques. Risques géologiques. Indiquez vos sources bibliographiques.

--

3.1.2. Autres caractéristiques physiques ou chimiques intéressantes: telles que hydrodynamique, zones frontales, remontées d'eau froide, etc. justifiant la proposition

--

3.2 CARACTÉRISTIQUES BIOLOGIQUES

3.2.1. Habitats: Description succincte des habitats marins dominants, y compris pélagiques si applicable

--

3.2.2. Liste des espèces importantes sur le plan régional

Dressez ici une liste des espèces marines protégées par des accords internationaux (spécifiez l'accord) et/ou incluses dans la liste des espèces prioritaires de la CGPM. Éventuellement, indiquez la catégorie de l'UICN. Peuvent être inscrites sur la liste toutes les autres espèces considérées sans conteste comme d'importance régionale compte tenu de leur forte représentation dans la zone. Pour chaque espèce, précisez:

- a) son abondance relative, à savoir Commune (C), Peu commune (U) ou Occasionnelle (O),
- b) sa situation au niveau régional, à savoir rare (r), endémique (e) et/ou menacée (t), et
- c) sa situation au niveau local, comme population résidente importante (R), importante pour la reproduction de l'espèce (B) pour l'alimentation (F), aire d'hivernage (W) passage de migration (M)

ESPÈCES	Abondance rel. (C) (U) (O)	Situation régionale (r) (e) (t)	Situation locale (R) (B) (F) (W) (M)

3.2.3. Occurrence de processus biologiques et écologiques intéressant les ressources halieutiques (habitats essentiels pour les poissons)

3.3 UTILISATION DES RESSOURCES NATURELLES

3.3.1. Utilisation actuelle pour la pêche et développement de la pêche

a) Décrivez brièvement l'utilisation actuelle de la zone par la pêche artisanale, industrielle et récréative

b) Indiquez le nombre d'utilisateurs tributaires de ces ressources, les variations saisonnières, et la note allant de 0 à 3 (nul, faible, moyen et élevé) que vous attribuez à l'importance économique et sociale de ces utilisations et à leur impact perçu sur la conservation de la zone.

ACTIVITÉ ET CATÉGORIE	ÉVALUEZ L'IMPORTANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE IMPACT CONSERV.				N° UTILISATEURS ESTIMÉS				VARIATIONS SAISONNIÈRES
PÊCHE									
Artisanale	0	1	2	3	0	1	2	3	
Industrielle	0	1	2	3	0	1	2	3	
Autres:									
• aquaculture									
•									

3.3.2. Utilisations humaines actuelles et développement (pêche exclue)

a) Décrivez brièvement les utilisations actuelles de la zone par d'autres secteurs économiques

b) Indiquez le nombre d'utilisateurs tributaires de ces ressources, les variations saisonnières, et la note allant de 0 à 3 (nul, faible, moyen et élevé) que vous attribuez à l'importance économique et sociale de ces utilisations et à leur impact perçu sur la conservation de la zone.

ACTIVITÉ ET CATEGORIE	ÉVALUEZ L'IMPORTANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE IMPACT CONSERV.				N° UTILISATEURS ESTIMÉS				VARIATIONS SAISONNIÈRES
AUTRES ACTIVITÉS									
Tourisme	0	1	2	3					
Transport	0	1	2	3					
Activités minières									

-			
---	--	--	--

4 IMPORTANCE RÉGIONALE DU SITE

Cette section a pour objet de souligner l'importance du site aux fins de la conservation régionale

4.1 PRÉSENCE D'ÉCOSYSTÈMES/HABITATS REVÊTANT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE EN MER MÉDITERRANÉE

4.2 PRÉSENCE D'HABITATS CRITIQUES POUR DES ESPÈCES EN DANGER, MENACÉES OU ENDÉMIQUES

Nommer les types d'habitats et les espèces qui leur sont associées. Donnez des informations sur leur statut (classification UICN, etc.).

4.3 AUTRES CARACTÉRISTIQUES PERTINENTES

4.3.1. Intérêt pédagogique

Par exemple, valeurs spécifiques pour des activités d'éducation ou de sensibilisation sur l'environnement

4.3.2. Intérêt scientifique

Expliquez si le site présente un intérêt particulier pour la recherche

5 IMPACTS ET ACTIVITÉS AYANT DES RÉPERCUSSIONS SUR LA ZONE

5.1 IMPACTS ET ACTIVITÉS À L'INTÉRIEUR DU SITE

5.1.1. Exploitation des ressources naturelles

Évaluez si les taux actuels d'exploitation des ressources naturelles à l'intérieur de la zone (pêche, exploitation de sables et minéraux) sont jugés durables, du point de vue qualitatif ou quantitatif, et essayez de quantifier ces menaces, c'est-à-dire d'indiquer le pourcentage de la zone qui est menacé ou une éventuelle augmentation connue des taux d'exploitation.

5.1.2. Menaces pour les habitats et les espèces

Mentionnez les éventuels éléments qui constituent une menace sérieuse pour les habitats (ex: altérations, perturbations, pollution) ou pour les espèces (ex: perturbations, braconnage, espèces exotiques introduites, etc.) à l'intérieur de la zone.

5.2 IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ABORDS DU SITE

5.2.1. Pollution

Nommez et décrivez les sources de pollution.

5.2.2. Autres menaces externes, naturelles et/ou anthropogéniques

Décrivez brièvement les éventuels autres éléments externes qui constituent une menace pour les valeurs écologiques, biologiques, esthétiques ou culturelles de la zone (tels que exploitation sauvage des ressources naturelles, menaces sérieuses pour les habitats ou les espèces, problèmes de pollution) et qui pourraient avoir une incidence sur la zone considérée.

5.2.3. Mesures de développement durable

Indiquez si la zone est couverte par un plan d'aménagement ou est limitrophe d'une zone soumise à un plan d'aménagement.

6 ÉVOLUTION ET TENDANCES PRÉVUES 1

Ces perspectives ne sont pas toujours faciles à évaluer, aussi cette section est-elle facultative.

6.1 ÉVOLUTION ET TENDANCES PRÉVUES EN CE QUI CONCERNE LES MENACES ET LES PRESSIONS SUR LA ZONE

Décrivez brièvement l'évolution des activités économiques dans la zone

¹ On entend par Évolution et tendances prévues, l'évolution la plus probable en l'absence d'une intervention délibérée pour protéger et gérer le site.

7 RÉGIME DE GESTION ET DE PROTECTION

7.1 STATUT JURIDIQUE (si applicable)

7.1.1. Contexte historique de la gestion de la zone

7.1.2. Cadre de réglementation régissant actuellement la gestion du site

Indiquez si la zone a été en tout ou partie déclarée protégée au titre d'une convention internationale ou régionale, et à quelle date.

7.1.3. Objectifs

Indiquez, par ordre d'importance, les objectifs de la zone, tels qu'ils ont été énoncés dans la déclaration de son statut légal.

7.2 CONTEXTE JURIDIQUE

Indiquez brièvement si la zone fait l'objet, en tout ou en partie, d'une réclamation fondée en droit ou de l'ouverture d'une enquête à cet égard dans le cadre d'un organisme international.

7.3 DISPOSITIONS LÉGALES CONCERNANT LA GESTION

7.3.1. Zonage règlementaire

Indiquez brièvement si le texte juridique protégeant la zone prévoit une division en différentes zones avec des objectifs de gestion différents (ex: zones de base et zones scientifique, zones de pêche, etc.) et, dans l'affirmative, indiquez la superficie de ces différentes zones. Joignez une carte en annexe.

7.3.3. Compétences légales

Compétence et responsabilité légales en ce qui concerne l'administration et l'application des réglementations.

7.3.4. Autres dispositions légales

Décrivez les éventuelles autres dispositions légales, notamment celles qui nécessitent un plan de gestion ou les éventuelles autres mesures significatives concernant la protection et la gestion de la zone.

8 OBJECTIFS DE LA ZPR ET MESURES DE GESTION PROPOSÉES

8.1 OBJECTIFS DE LA ZPR

Indiquez les raisons qui justifient que la zone soit déclarée ZPR

8.2 MESURES PROPOSÉES POUR LA GESTION ET LA PROTECTION DE LA ZPR

8.2.1. Mesures de gestion

Suggérez des mesures de gestion à mettre en oeuvre dans la ZPR

8.2.2. Suivi, contrôle et surveillance

Suggérez des mesures pour garantir le respect de la ZPR

8.2.3. Impact(s) socio-économiques de la ZPR

Impact socio-économique escompté des mesures proposées

8.2.3.1. Évaluation économique des services rendus par l'écosystème (même non marchands)

Valeur économique des biens et des services fournis par l'écosystème

9 AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

--

10 COORDONNÉES DES CONTACTS PERTINENTS

(Parties prenantes (si applicable) ou nom(s), poste (s) et adresse de la (des) personne(s) qui a (ont) rempli le rapport et/ ou qui peu(ven)t fournir d'autres informations).

--	--